

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Décision du 5 septembre 2024

**portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels
navigants non professionnels auprès de la directrice interrégionale de la sécurité de
l'aviation civile Sud-Est**

NOR : TREA2423186S

(Texte non paru au Journal officiel)

Par décision de la directrice de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile, en date du 5 septembre 2024 :

1°- En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est à la commission de discipline des personnels navigants non professionnels :

- Membres titulaires :

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, présidente ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

- Membre suppléant :

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

2°- En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, est nommé au sein de la même commission en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

- Membre titulaire :

M. Bertrand Brulé, pilote inspecteur.

3°- En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont désignés au sein de la même commission comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

- Membres titulaires :

M. Léon Robin, représentant les fédérations nationales ;

M. Claude Briend-Marchal, représentant les fédérations nationales et la fédération française de vol en planeur ;

M. José Vittori, représentant la fédération française aéronautique ;

M. Jean Alain Martin, représentant la fédération française d'aérostation ;

M. Thierry Basset, représentant la fédération française d'hélicoptère ;

M. Pascal Midy, représentant de la fédération française de parachutisme ;

M. Jean-Christophe Gibert, représentant de la fédération française de planeur ultra-léger motorisé.

- Membres suppléants :

M. Marc Jouan, représentant les fédérations nationales ;

M. Michel Gentilini, représentant les fédérations nationales ;

M. Jean de Meslon, représentant la fédération française aéronautique ;

M. Éric Michel, représentant la fédération française d'aérostation ;

M. Stéphane Buy, représentant la fédération française d'hélicoptère ;

M. Philippe Leteissier, représentant la fédération française de parachutisme ;

M. Gérard Coffignot, représentant de la fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;

M. Patrick Dugnol, représentant la fédération française de vol en planeur.

Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

La décision du 9 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels (Sud-Est) est abrogée.